

Championnat Départemental Individuel 2022

3ème série*

*N'ayant jamais été classé +4/6 ou mieux

Hommes et Dames

2022

JEUNES
10€
ADULTES
16€



COMITE DE TENNIS DU CALVADOS

82 avenue de Thiès
Péricentre 5 14000 CAEN
comite.calvados@fft.fr

PHASE FINALE (15/3 à 15/1)

Du 24 janvier 2022
Au 27 mars 2022

FORMAT DES MATCHS : 3 sets à 6 jeux
Dans les clubs

FINALE

3 avril 2022
Au TC Caen

**Qualificatif pour le
Championnat de
Normandie**

Poules : 30 à 15/4
Du 8 novembre 2021
Au 16 janvier 2022

FORMAT DES MATCHS :
2 sets à 6 jeux, 3^e set super jeu décisif à 10 points

Clôture des inscriptions* :
30 – 15/5 – 15/4 : 24 octobre 2021
15/3 – 15/2 – 15/1 : 16 janvier 2022

***joindre les droits d'inscription (possibilité de s'inscrire en ligne)**



Nos partenaires



CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DU CALVADOS 2022

SENIORS 3^{ème} SERIE - MESSIEURS ET DAMES

Ce championnat est ouvert aux joueurs et aux joueuses de nationalité française, possédant l'attestation de la licence 2022, classé(ées) en 3^{ème} série et n'ayant jamais été +4/6 ou mieux.

DEROULEMENT

I. PHASE PAR POULES

FORMAT DES MATCHS : 2 sets à 6 jeux, 3^e set super jeu décisif à 10 points

Phase de poules 30 – 15/4 (dans les clubs) : du 8 novembre au 16 janvier

Disputée sur 10 semaines (10 week-ends) par poules de 5 joueurs(ses) maximum.

Tous les vainqueurs de poules de cette phase sont qualifiés pour la phase finale.

Toutes les rencontres de poules se disputent dans les clubs.

Les joueurs qui reçoivent doivent assumer les éventuels frais de location des courts liés à la rencontre.

II. PHASE FINALE

FORMAT DES MATCHS : 3 sets à 6 jeux

Le tableau final regroupe tous les qualifiés de la phase par poules.

En plus de la désignation des champions départementaux, cette phase est qualificative pour les Championnats de Normandie à Honfleur (du 4 au 6 juin 2022) pour les vainqueurs et finalistes.

Phase finale 15/3 – 15/1 (dans les clubs) : du 24 janvier au 27 mars

Finales au TC Caen : 3 avril

Ci-dessous un tableau prévisionnel pour le 1^{er} tour par classement. Il est susceptible d'être modifié en fonction du nombre d'inscrits.

Classements	30	15/5	15/4	15/3	15/2	15/1
Dates prévisionnelles	Du 8 novembre au 16 janvier			avant le 30 janvier	avant le 6 février	avant le 27 février

INSCRIPTION

Droit d'engagement : Adultes : 16 € Jeunes : 10 €

Date limite d'inscription :

30 – 15/5 – 15/4 : 24 octobre 2021

15/3 – 15/2 – 15/1 : 16 janvier 2022

Deux possibilités pour s'inscrire :

➤ **INSCRIPTION EN LIGNE**

En effectuant l'inscription et le paiement sur internet à partir de (cliquer sur l'image pour le lien direct ou flasher le QR Code).

Attention, l'inscription sera prise en compte uniquement si le paiement est effectué en ligne.

Il faudra renseigner **obligatoirement un numéro de téléphone et une adresse mail valide.**

➤ **PAR COURRIER**

En envoyant au Comité la fiche d'inscription accompagnée **obligatoirement** du droit d'engagement.

TENUP



ORDRE DES RENCONTRES

Les rencontres peuvent être jouées dans n'importe quel ordre.

Le format des matchs est **le format traditionnel**.

Elles se déroulent dans les clubs. C'est au joueur qui reçoit de prendre contact avec son adversaire et de fournir les balles. En cas d'accord, le lieu de la rencontre peut être inversé.

POULE DE 4	POULE DE 5
1 reçoit 2 et 4	1 reçoit 3 et 4
2 reçoit 3 et 4	2 reçoit 1 et 4
3 reçoit 1	3 reçoit 2 et 5
4 reçoit 3	4 reçoit 3 et 5
	5 reçoit 1 et 2

REGLEMENT PHASE FINALE

ARTICLE 1

Il appartient au Comité Départemental de Tennis du Calvados (Commission Séniors) de remettre **IMPERATIVEMENT** :

- un tableau et un règlement à tous les engagés(ées)
- la liste comportant les coordonnées des différents adversaires

ARTICLE 2

- a) Pour le départ du tableau, le (la) joueur(se) le (la) mieux classé(e) reçoit. Le (la) joueur(se) qui reçoit contacte son adversaire.

A classement égal, le recevant est celui ou celle de la ligne inférieure.

- b) Pour les tours suivants, c'est le (la) vainqueur qui contacte son futur adversaire dès la fin de son match et au plus tard dans les 24 heures qui suivent, **DELAI IMPERATIF** qui permettra de programmer la suite dans les meilleures conditions possibles.

- c) Dans le cas où les deux adversaires ne sont pas connus (rencontre entre 2 vainqueurs) : à la fin d'un des deux matchs, le vainqueur appelle les 2 joueurs de l'autre match pour organiser la rencontre suivante.

Le recevant est celui de la ligne inférieure du tableau.

ARTICLE 3

Le recevant doit fournir les balles (une boîte de balles est mise à disposition pour le match au Comité) et devra disposer d'un terrain dans les délais impartis pour jouer.

Dans le cas contraire, il devra se déplacer pour permettre le déroulement du match dans le respect du calendrier.

ARTICLE 4

Les dates limites inscrites sur les tableaux sont **IMPERATIVES**.

Les joueurs(ses) n'ayant pu jouer à cette date seront purement et simplement déclarés(ées) battus(ues) par W.O.

Dans le cas où les disponibilités des deux adversaires seraient incompatibles (pour raisons professionnelles ou autres) tout au long de la semaine, le match devra impérativement se jouer entre le vendredi soir et le dimanche soir, la participation à une rencontre par équipes ne constituant pas une raison suffisante pour déroger au calendrier du Championnat Individuel.

ARTICLE 5

Pour le déroulement des matchs, il y aura application des règles traditionnelles (avantage et 3^{ème} set intégral)

ARTICLE 6

L'attention des joueurs(ses) participant à plusieurs compétitions (tournois et/ou championnats individuels) est attirée sur la nécessité de se rendre disponible pour tous les matchs prévus.

ARTICLE 7 : IMPERATIF

Dès le match terminé, **le (la) vainqueur** doit indiquer sur le tableau se trouvant sur le drive du championnat individuel (lien renseigné dans le mail avec les poules ou tableaux) le vainqueur et le score.

ARTICLE 8

Si un match initialement programmé est reporté à la demande d'un joueur, c'est ce joueur qui sera disqualifié en cas de désaccord sur une autre date.

Il faudra en informer le Comité.

Les litiges éventuels seront soumis au juge-arbitre responsable de la compétition.

BULLETIN D'ENGAGEMENT CHAMPIONNAT INDIVIDUEL DU CALVADOS 2022

Cocher la case correspondante à votre inscription puis compléter le(s) cadre(s) associé(s)

☐ **Séniors (uniquement)** ☐ **Séniors + (uniquement)** ☐ **Séniors et Séniors +**

VOS COORDONNEES :

Nom* : Prénom* :

Adresse Mail* :

Téléphone* : et /ou

N° licence* Classement* : Sexe* : F ou M

Nom du club* : Année de naissance* :

* Renseignements obligatoires

SENIORS :

Epreuve choisie : ☐ NC et 4^{ème} Série (NC à 30/1) : nés en 2009 et avant

Clôture des inscriptions : NC à 30/4 – 24 octobre

30/3 à 30/1 – 21 novembre



☐ 3^{ème} Série (30 à 15/1) : nés en 2009 et avant

Clôture des inscriptions : 30 à 15/4 – 24 octobre

15/3 à 15/1 – 16 janvier

Droit d'engagement : ☐ Adultes (16 €) ☐ Jeunes (10 €)

A valider par le Comité

SENIORS + :

Epreuve choisie : ☐ +35 : nés entre 1983 et 1987

☐ +40 : nés entre 1978 et 1982

☐ +45 : nés entre 1973 et 1977

☐ +50 : nés entre 1968 et 1972

☐ +55 : nés entre 1963 et 1967

☐ +60 : nés entre 1958 et 1962

☐ +65 : nés entre 1953 et 1957

☐ +70 : nés entre 1948 et 1952

☐ +75 : nés entre 1943 et 1947

☐ +80 (messieurs uniquement) : nés en 1942 et avant

Droit d'engagement : ☐ Inscription (16 €)

Clôture des inscriptions : 4^{ème} série – 15 octobre

3^{ème} série – 7 janvier

A valider par le Comité

Joindre avec le bulletin d'engagement le **paiement** des droits d'inscription.
(à l'ordre du Comité de Tennis du Calvados)

ATTENTION : En l'absence du paiement, l'inscription ne sera pas retenue.

L'inscription vaut acceptation du règlement.

A adresser à :

Comité de Tennis du Calvados

Péricentre 5

82 avenue de Thiès

14000 Caen